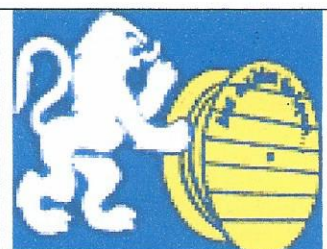


Association sociale des Câbles de Lyon



Notre situation au 01 Mars 2021

NOUS AVONS EU UNE ANNEE 2020, ASSEZ DIFFICILE, ET NOUS EN AURONS ENCORE POUR QUELQUES MOIS. IL NOUS SEMBLAIT IMPORTANT DE FAIRE UN POINT SUR LES INFORMATIONS QUE NOUS POUVONS COMMUNIQUER. BEAUCOUP DE DIFFICULTES POUR LES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET ANNULLATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE COMPTE TENU DES SALLES MUNICIPALES INDISPONIBLES.

INFO : Nous rappelons à tous nos adhérents, qu'il est possible de faire bénéficier vos proches des avantages de l'association au sein de la mutuelle. Concerne « Parents » - « Enfants » - « Conjoint » - « Concubins » - « Enfants de concubin » - « Vos frères et sœurs »

Prendre contact avec José 06.49.17.07.80 ou Jean-Pierre (de préférence) 06.87.23.46.74

Il est nécessaire et même indispensable que tous les adhérents participent à la propagation des informations concernant la possibilité d'avoir des nouveaux adhérents. Parlez en autour de vous. Si vous rencontrez d'anciens collègues de boulot, informez-les de notre existence, et des possibilités de bénéficier d'une mutuelle que nous pouvons dire compétitive et/ou contrôlée.

NOUS AVONS DEPENSE 1.057 Euros DE FRAIS DE SECRETARIAT EN 2020, EN TRES GRANDE MAJORITE D'ENVELOPPES ET TIMBRES QUI AUGMENTENT ENORMEMENT CHAQUE ANNEE. SI VOUS AVEZ UNE ADRESSE MAIL, PRIERE DE NOUS LA COMMUNIQUER. ELLE PERMETTRA DE VOUS ENVOYER LES COURRIERS PAR MAIL, D'OU ECONOMIE. VOTRE ADRESSE NE SERA JAMAIS COMMUNIQUEE AUX AUTRES ADHERENTS. Envoyer votre adresse mail à jeanpierre.gouverneur@sfr.fr Merci

1.- COMMUNICATION

COMME NOUS L'AVONS DEJA ANNONCE, LES MONTANTS DES COTISATIONS SONT FONCTION DE NOS DEPENSES ET DES PREVISIONS DU FUTUR. FAITES ATTENTION A NE PAS STOCKER DES MEDICAMENTS EN EXCES. NOUS DEVONS GERER NOS CONSOMMATIONS AVEC SERIEUX, N'HESITEZ PAS A ANNULER SUR L'ORDONNANCE DES MEDICAMENTS INUTILES (OU LE DEMANDER A VOTRE MEDECIN). SACHEZ QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER UN MEDICAMENT AU PHARMACIEN (SI VOUS AVEZ DU STOCK PAR EXEMPLE).

2.- RAPPEL DE QUELQUES POINTS

2.1. Présidence de l'Association

Lors de la réunion du CA du 19 février 2020, le CA accorde à l'unanimité le poste de Président à JOSE PRUGNIEL.

2.2. Résultats élections du CA

Les membres sortants Francis DEJONGHE, Michel RYCKEBUSCH et Jean-Pierre GOUVERNEUR sont réélus. Les 2 nouvelles candidates, Mauricette GOUVERNEUR et Micheline GOUVERNEUR, sont élues

2.3. Garanties

Outre le 100% SANTE en Optique, Dentaire, l'Auditif est entré dans ce dispositif au 1^{er} janvier 2021.

2.4. Aide sociale

En fonction de la décision prise en 2019, l'aide sociale est maintenue jusqu'à l'AG 2021 dans les conditions prévues

2.5. Site INTERNET Accès direct en vous connectant à : <https://asso-cablesdelyon.fr/>

2.6. Questions Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous répondrons dans le domaine qui est le notre, et dans la mesure de nos connaissances.

3.- ALLOCATIONS OBSEQUES

Il est rappelé que le montant est de 1200 Euros depuis le 1^{er} janvier 2020. Attention, pour les nouveaux adhérents, le contrat d'adhésion doit être signé avant l'âge de 55 ans.

4.- ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ADHESION

Ce sujet a été abordé lors des réunions du CA des 09/07 et 27/10/2020. Pour lutter contre la baisse de nos effectifs, il est donné la possibilité d'adhésion pour les amis très proches des adhérents actuels. Ce sujet doit recevoir l'accord de l'AG. Ce sujet est important, pour 2 raisons :

- notre avis a plus de poids dans les discussions avec la mutuelle
- plus facile d'obtenir des résultats stables dans les dépenses et recettes

IMPORTANT :

En 2012, année de création de l'association, nous étions 435 personnes protégées

En 2021, actuellement, nous sommes 352 personnes protégées, soit - 19% en 9 ans. Il est impératif que le nombre de personnes protégées soit conséquent si nous voulons encore avoir une influence sur les décisions impliquant notre association. Ce qui explique notre volonté d'élargir les conditions d'adhésion.

- 5.- **ADHESIONS** - Nombre d'adhérents total au 01/11/20 : 400 (soit - 12 adhérents par rapport au 01/11/2019)
- Personnes protégées : 352 (- 11 depuis le 01/11/2019), soit -3%
- Honoraires : 48 personnes (- 1 depuis 01/11/2019), soit -2%

Dates	Standard	Intermédiaire	Supérieure	Total PP	Honoraires	TOTAL
01/11/2019	62	119	182	363	49	412
01/11/2020	56 (-9,7%)	131 (+10%)	165 (-9,3%)	352 (-3%)	48 (-2%)	400 (-2,9%)

6.- BILAN FINANCIER 2020 DE L'ASSOCIATION

Le bilan financier du 01/11/2019 au 31/10/2020, (12 mois) a été approuvé le 04/12/2020 par les 2 commissaires.

Solde de l'exercice précédent : 9726,36 Euros au 31/10/2019

Recette totale 2020 : 3051,94 Euros

Dépense totale 2020 : 5441,85 Euros (dont 3630€ pour excédent financier redistribué)

Solde au 31/10/2020 : 7336,45 Euros

7.- EXCEDENT FINANCIER

Courant 2020, nous avons réduit l'excédent financier de 3630€ par un versement de 10€ à chaque adhérent protégé. Cette technique est très difficile à mettre en place, et le secrétaire n'assurera plus ce travail.

Une autre solution est débattue. L'idée d'utiliser l'excédent de trésorerie pour offrir un mois de cotisation gratuit à tous les nouveaux adhérents, méthode déjà utilisée dans d'autres mutuelles.

8.- COTISATIONS 2021

Augmentation générale des cotisations de 2%

9.- RESULTATS PARTIELS 2020

Résultats prévisionnels sur 9 mois 2020 : P/C global 97%

Malgré l'instauration par le gouvernement de 2 taxes supplémentaires aux mutuelles à cause du COVID-19 de 3,40% d'augmentation des cotisations, M comme Mutuelle préconise une augmentation générale de 2%.

10.- CHANGEMENT DE GARANTIES

Faites le calcul du gain que vous feriez si vous passez de la garantie Supérieure à celle de Intermédiaire. Si votre état de santé le permet, vous pouvez faire un gain de plusieurs centaines d'Euros par an (430 à 500€ par personne). Cet excédent vous permet de payer quelques frais supplémentaires que vous pourriez avoir (telles que lunettes, chambres particulières, supplément d'honoraires, etc,). Cette démarche est entièrement de votre décision et de votre responsabilité.

11.- DEMISSION et CHANGEMENT DE GARANTIES

Depuis le 1^{er} décembre 2020, il y a possibilité de démissionner dans le courant de l'année, à condition d'être adhérent de plus de 12 mois et moyennant un délai de résiliation de 45 jours environ. Attention, pour changer de garantie, même contrainte.

12.- CONCLUSION

Nous espérons que tout le monde va bien. Respectez les règles anti Covid, soyez prudents. A bientôt

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

